

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		

L'an deux mille vingt-six

Le 29 juin

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 18 juin 2026

Date d'affichage 18 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 29

Votants 33

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Aminthe RENOUF, Philippe GIRONDEL, Véronique BERGERON, Martial LEFEVRE, Jean-Pierre BOUILLON, Yann DRUET, Sylvain JOBEY, Céline GADONNA, Bernard MUSUALU, Justine PREVEL, Gérald RASOANAIVO, Christophe HEBERT, Claude L'HIRONDEL, Sébastien LAGALLE, Caroline POITEVIN, Virginie DALY, Stéphanie FREMONT, Leslie AUBERT, Louise LEFEVRE, Didrik JANIN-HAMEL, Sonia CANTELOUP, Ludovic FORTIN, Jean-Claude ESTIENNE, Noëlle LE MAULF et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Sabahat AYDAR, Françoise DUPARC, Ayhan AYDAR et Clémence HEROUT **a respectivement donné pouvoir à :** Thierry RENOUF, Véronique BERGERON, Michel PATARD-LEGENDRE et Didrik JANIN-HAMEL.

Absents excusés : Sabahat AYDAR, Françoise DUPARC, Ayhan AYDAR et Clémence HEROUT.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BOUILLON et Cédric EVANO.

N° 2026-104 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR RÉPONDRE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Ainsi, en application des dispositions de l'article L 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique, les collectivités territoriales peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder douze mois pendant une même période de dix-huit mois consécutifs. Ces emplois non permanents seront pourvus par des agents contractuels dans les conditions fixées à l'article L 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique.

Ils devront justifier d'un niveau d'étude, d'un diplôme, et/ou d'une expérience professionnelle relatifs aux missions occupées.

L'agent non titulaire percevra une rémunération dans les limites déterminées par la grille indiciaire du grade de recrutement et éventuellement le supplément familial de traitement.

Monsieur le Maire est chargé de recruter les agents contractuels affectés sur ces postes et de signer les contrats de travail y afférent.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le projet de délibération portant création d'emplois non permanents présentés par Monsieur le Maire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L 313-1 ;

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L 332-23 1° ;

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L 713-1, L 712-1 et 2 ;
VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
VU les crédits budgétaires ;
VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 5 juin 2026 ;
VU l'avis de la commission « Administration générale, Finances, Sécurité et Vie économique » réunie le 26 juin 2026 ;

CONSIDERANT la nécessité de créer des postes non permanents pour répondre à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein des services Périscolaire, extrascolaire, restauration et entretien ;

Monsieur le Maire propose la création d'emplois non permanents suivants :

- 3 postes d'adjoint d'animation à temps non complet (1.83/35^{ème}) ;
- 3 postes d'adjoint d'animation à temps non complet (1.92/35^{ème}) ;
- 2 postes d'adjoint d'animation à temps non complet (2.08/35^{ème}) ;
- 3 postes d'adjoint d'animation à temps non complet (3.66/35^{ème}) ;
- 3 postes d'adjoint d'animation à temps non complet (3.84/35^{ème}) ;
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet (10/35^{ème}) ;
- 2 postes d'adjoint technique à temps non complet (2/35^{ème}) ;
- 1 poste d'agent social à temps non complet (4/35^{ème}) ;
- 1 poste d'agent social à temps non complet (7/35^{ème}) ;
- 1 poste d'agent social à temps non complet (14/35^{ème}) ;
- 1 poste d'agent social à temps non complet (21/35^{ème}) ;
- 1 poste d'agent social à temps non complet (28/35^{ème}) ;
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps non complet (7/35^{ème}) ;
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps non complet (14/35^{ème}) ;
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps non complet (21/35^{ème}) ;
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps non complet (28/35^{ème}) ;
- 2 postes d'adjoint technique à temps non complet (1.5/35^{ème}).

Les postes devenus vacants du fait de ces créations seront supprimés lors d'un prochain conseil municipal après avis préalable du CST.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

ADOpte la proposition de la création d'emplois non permanents (figurant ci-dessus) comme suit :

Service	Grades	Cat.	Missions	Temps de travail	CM du 09/02/2026 Nombre d'emplois	CM du 29/06/2026 Nombre d'emplois
PEFJ	Adjoint d'animation	C	Animateur	1.68/35 ^{ème}	4	4
				1.77/35 ^{ème}	4	4
				1.83/35 ^{ème}	0	3
				1.92/35 ^{ème}	0	3
				2.08/35 ^{ème}	0	2
				3.66/35 ^{ème}	0	3
				3.84/35 ^{ème}	0	3
				5.17/35 ^{ème}	1	1
				5.98/35 ^{ème}	1	1
				6.28/35 ^{ème}	1	1
				7.5/35 ^{ème}	3	3
				8.45/35 ^{ème}	1	1

				8.86/35 ^{ème}	1	1
				10/35 ^{ème}	0	1
				10.14/35 ^{ème}	1	1
				10.38/35 ^{ème}	1	1
				10.63/35 ^{ème}	1	1
				12.67/35 ^{ème}	2	2
				13.29/35 ^{ème}	2	2
				14.40/35 ^{ème}	2	2
	Adjoint technique	C	Agent de restauration	2/35 ^{ème}	0	2
				10/35 ^{ème}	2	2
				12.5/35 ^{ème}	2	2
	Agent social	C	Aide auxiliaire	4/35 ^{ème}	0	1
				7/35 ^{ème}	0	1
				13.86/35 ^{ème}	2	2
				14/35 ^{ème}	0	1
				20.79/35 ^{ème}	1	1
				21/35 ^{ème}	0	1
				28/35 ^{ème}	0	1
				31.18/35 ^{ème}	1	1
	Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	Auxiliaire de puériculture	35/35 ^{ème}	1	1
				7/35 ^{ème}	0	1
				13.86/35 ^{ème}	1	1
				14/35 ^{ème}	0	1
				20.79/35 ^{ème}	1	1
				21/35 ^{ème}	0	1
				28/35 ^{ème}	0	1
	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	C	ATSEM	31.18/35 ^{ème}	1	1
				35/35 ^{ème}	1	1
	Adjoint technique	C	Entretien des écoles et bâtiments communaux	17.5/35 ^{ème}	2	2
				0.92/35 ^{ème}	1	1
				1.5/35 ^{ème}	0	2
				1.84/35 ^{ème}	1	1
				6.92/35 ^{ème}	1	1
Entretien, Logistique				13.85/35 ^{ème}	1	1
Direction Générales des Services	Rédacteur	B	Chargé de missions	35h	1	1

Administratif	Adjoint administratif	C	Accueil, secrétariat, gestion administrative	15/35 ^{ème}	1	1
				20/35 ^{ème}	1	1
				35/35 ^{ème}	2	2
Centre Technique Municipal	Adjoint technique		Logistique, fêtes et cérémonies	3/35 ^{ème}	3	3
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe		Logistique, fêtes et cérémonies	3/35 ^{ème}	2	2
	Adjoint technique	C	Entretien des bâtiments	35h	1	1

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Secrétaires de Séance,

Jean-Pierre BOUILLON

Cédric EVANO

Ils, le 29 juin 2026

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE



Rendue exécutoire le : 1/07/2026
Affichée le : 1/07/2026

Acte à classer**2026-104**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-07-01T14-27-46.02 (MI270884738)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20260701-2026-104-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Modification du tableau des emplois non permanents
pour répondre à un besoin lié à un accroissement temporaire
d'activité

Date de décision : 01/07/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.2. Personnel contractuel
4.2.1. Création de posteIdentifiant unique de l'acte antérieur
:Acte : 2026-104.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 01/07/26 à 12:00

Par LELONG EMILIE

Transmis

Date 01/07/26 à 14:27

Par LELONG EMILIE

Accusé de réception

Date 01/07/26 à 14:33